



— Avril 2022 —

Coup de Griffes

Les agents de la DRFiP Paris chargés de l'aménagement du territoire ?

Lors du CTL du 18 février 2022, M. Mariel a réaffirmé l'intention de M Dussopt, ministre délégué auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, chargé des Comptes Publics d'envoyer les services de la Région Parisienne en province dans le cadre d'une politique «d'aménagement du territoire».

C'est quand même un grand honneur qui nous est fait que de croire qu'avec nos moins de 100 000 agent.es (autrefois 180 000 mais dans les années 2000), nous puissions être en capacité d'influer en quoi que ce soit sur l'aménagement du territoire.

Elle semble bien lointaine l'époque où les trésoreries étaient installées dans chaque canton. Nos gouvernants successifs ont méthodiquement fermé ces trésoreries qui émaillaient le territoire, tout comme d'autres services publics, hôpitaux, écoles, etc.

M. Dussopt, donc, est quand même bien présomptueux : nous aménageons le territoire à nous seules ! Aucune nouvelle de son Ministre de tutelle M. Le Maire, qui pourtant aurait pu proposer une politique globale pour rendre les territoires «attractifs». Aucune non plus du côté de M. Véran, Ministre de la Solidarité et de la Santé, qui pourrait ou aurait pu envisager une réorganisation de l'offre de soins afin d'éviter les déserts médicaux. Quant à M. Blanquer, le télétravailleur d'Ibiza, en dehors de sa réforme du lycée et l'autonomie des universités qui se fait par l'agrandissement des campus dans les grandes villes, nous ne l'avons jamais entendu proposer quoi que ce soit sur ce sujet.

Nous voilà donc, nous, agent.es des finances publiques, seul.es parti.es au vert des territoires ruraux pour remplir la diagonale du vide !

Nous arriverons sur des territoires sans bureau de Poste, sans gare, sans école, sans médecin, sans internet, sans maternité, sans hôpital, bref sans service public digne de ce nom.



En avril, les promesses ne tiennent qu'à un fil

Ô surprise, voilà que se profile une hausse du point d'indice...

La promesse est donc faite par le gouvernement (et n'engage que celles et ceux qui y croient) d'une hausse du point d'indice avant l'été.



Léger détail : encore faut-il que Emmanuel Macron soit réélu en mai et qu'il obtienne une majorité au Parlement !

Cette revalorisation serait plus que méritée car les fonctionnaires ont payé un lourd tribut ces dernières années en matière de baisse du pouvoir d'achat.

Les suppressions d'emplois, les incessantes restructurations conduisent les personnels à devoir s'adapter en permanence, avec des conditions de travail dégradées. La technicité reconnue et les efforts des agentes et des agents doivent aussi être répercutés sur la fiche de paye.

Cette augmentation, si elle a bien lieu, doit être substantielle car le point est gelé depuis plus de 10 ans, si on excepte une toute petite augmentation sous le quinquennat Hollande. A contrario l'inflation elle, est en augmentation constante, chaque année. Et mécaniquement les fins de mois de plus en plus difficiles concernent de trop nombreux collègues car les salaires n'augmentent plus et cela ne couvre pas les hausses des prix.

Mais ne crions pas victoire trop vite. Jusqu'au 16 février dernier, la ministre de la fonction publique Amélie de Montchalin répétait la main sur le cœur aux organisations syndicales qu'une telle «mesure électoraliste» reviendrait à prendre les agent.es et leurs organisations syndicales pour «des imbéciles».

Durant ce quinquennat, Solidaires Finances Publiques n'a eu de cesse de réclamer notre dû ! Il faut croire que nous avons été enfin écoutés et entendus, même si c'est bien tardivement.

Maintenant, comme Saint-Thomas, symbole de l'incrédulité, nous attendons toutes et tous de voir si cette promesse se réalisera et si elle impactera significativement ou pas nos rémunérations.

Sommaire

Edito : En avril, les promesses ne tiennent qu'à un fil	p. 1
Nos instances évoluent	p. 2
Navigation à vue dans les SIP	p. 3
L'extrême-droite est, et sera toujours, l'ennemi du monde du travail	p. 4

Nos instances évoluent

Les prochaines élections professionnelles de la Fonction Publique de décembre 2022 vont bouleverser les instances du dialogue social. Ainsi, des Comités Sociaux d'Administration (CSA) seront mis en place. Cette nouvelle instance sera issue de la fusion du comité technique (CTL) et du CHSCT.

Le fonctionnement des commissions administratives paritaires (CAP) sera aussi modifié.

Le Comité Social d'Administration (CSA)

Cette nouvelle instance, dont les contours sont encore flous, aura pour domaines de compétence :

- le fonctionnement et l'organisation des services ;
- les orientations stratégiques sur les politiques de ressources humaines en matière de gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois, des compétences et des parcours professionnels, de recrutement, de formation, de mobilité, de promotion, d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et de handicap ;
- la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité des agents dans leur travail, l'organisation et les conditions de travail et le respect des prescriptions légales y afférentes.

La formation spécialisée

Pour pallier la suppression des CHSCT, la loi de transformation de la Fonction publique du 6 août 2019 a prévu la création d'une Formation Spécialisée au sein des futurs CSA.

Cette Formation Spécialisée serait compétente en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail. Ses titulaires seront obligatoirement les titulaires ou les suppléant.es du CSA. Par contre, les suppléant.es sont librement désigné.es par les organisations syndicales représentatives du CSA.

La cartographie des CSA se rapproche par bien des aspects de celle des Comités Techniques, instances bien identifiées par les agent.es depuis de nombreuses années. La grande nouveauté, aux conséquences pas encore totalement évaluées, est la disparition du CHSCT et son remplacement par une Formation Spécialisée, en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail.

RSU pour CSA

Le rapport social unique (RSU) va remplacer le bilan social le 1er janvier 2023. Les données du RSU seront issues d'une base de données sociales (BDS) (bilan social et celui de la formation professionnelle) qui sera à disposition des élu.es des futurs Comités Sociaux d'Administration (CSA). Bref, on fusionne encore.

Car même si ces bilans sont une source d'informations pour les représentant.es des personnels, ils manquent quasi systématiquement d'analyses et surtout de prospectives. Là aussi la taille des éléments à prendre en compte et le manque de temps et de recul, risquent de faire défaut sur les solutions à amener. Et puis on change le nom du thermomètre, mais la fièvre reste la même.



Ce bouleversement pose de nombreuses questions :

- *Le budget tout d'abord : comment se fera sa répartition dans des instances directionnelles, alors qu'actuellement les CHSCT ont une compétence inter-directionnelle sur Paris (finances publiques et douanes). On peut y voir l'envie de corseter les budgets et d'en tirer des économies.*
- *La formation et les droits octroyés aux représentant.es sont également des sujets majeurs, qui ne peuvent être en-deçà des droits acquis par les représentant.es des CHSCT actuel.les. Car bien évidemment, il s'agit avant tout de réduire le dialogue social, d'économiser du temps en réduisant les droits et les mandats.*

Le champ large des attributions confiées au CSA aura pour conséquence d'affaiblir et de diluer dans une seule instance fourre-tout l'analyse et le travail à mener.

Car il s'agit bien d'un recul. Cette réforme, c'est moins d'élu.es, moins de droits, moins de dialogue et de contre-pouvoirs. Et les conditions de travail des agent.es, les questions d'hygiène et de sécurité, de santé, les luttes contre le harcèlement, ainsi que contre les violences sexistes et sexuelles méritaient mieux que ça !

Navigation à vue dans les SIP

La Direction Générale a décidé de faire évoluer la prise en charge de certains formuels e-contacts qui étaient jusqu'à présent gérés par les centres de contact. Les demandes liées au formuel «réclamation IR et prélèvements sociaux» font l'objet d'un retour à l'expéditeur. Ce désaveu est bien la preuve que le transfert de missions arbitraire, aveugle et sans concertations et n'apporte rien de bon.

Les SIP devront donc ré-instruire ces réclamations comme toutes les demandes réalisées au guichet, en demandant chaque fois que nécessaire des pièces justificatives. Une sorte de retour vers le futur.

Surtout que les collègues des SIP n'en demandaient pas tant. Après des suppressions d'emplois massives motivées par la prétendue diminution des tâches à effectuer, voilà le retour de certaines missions, sans les emplois nécessaires à leur réalisation bien sûr.

La DG précise par ailleurs que le seul accès au dossier informatisé des contribuables ne suffit plus à prévenir efficacement les tentatives de fraudes.

Il était évident que le traitement des contentieux, conformément au «process» voulu en «haut lieu» (sans demande de pièces justificatives, comme si l'utilisateur effectuait sa démarche via la correction en ligne), serait éminemment fraudogène. La DG réalise – enfin – qu'une gestion au plus près du terrain et des contribuables évite beaucoup de fraudes. Quelle clairvoyance ! Il était temps !

Quel sens et quelle crédibilité apporter à ces décisions, alors que l'on nous jurait la main sur le cœur que la méthode et le «process» étaient pensés et sécurisés lors des créations des centres de contact. On peut surtout en déduire que la fraude doit être réellement importante pour que la DG décide d'une telle volte-face. Mais on peut aussi supposer que les conditions de travail dans les centres de contact ne sont pas aussi idéales qu'on a bien voulu nous les présenter.

Tous ces errements sont bien évidemment supportés par les agent.es.

Mais la DGFIP aime bien persévérer dans l'erreur. Elle s'apprête donc à faire la même chose avec la création des centres de contact des professionnels ! A savoir transférer des missions des SIE vers des services relocalisés alors que cela ne marche visiblement pas pour les SIP !

Quand on voit que dans ce transfert de mission professionnelles, les groupes de travail n'ont abordé que la problématique des tâches, mais rien sur la gestion des agent.es : c'est significatif des priorités pour la DG.

Peut-être aussi que ce retour aux sources de certaines tâches en SIP signifie tout simplement que sans les agent.es et leur expertise, rien n'est possible...

En ce début de printemps les masques tombent ! Et l'on se rend compte souvent à ce moment là, de la réalité des choses.



Les CAP changent de cap

Les Commissions Administratives Paritaires (CAP) ont été vidées de leur substance et ne demeurent compétentes que pour des recours divers (évaluation, non-titularisation, refus de congés formation ou de télétravail). Il restait jusqu'alors une CAP Locale (CAPL) compétente pour les recours d'entretien. Désormais les recours seront traités uniquement en CAP nationale (CAPN). On délocalise les agent.es, mais on centralise leurs recours !

A terme, les collègues s'estimant lésés.es par une décision administrative en matière de mutation, de promotion (LA et TA) et d'avancement devront former un recours administratif préalable obligatoire (RAPO) auprès d'une commission des recours (sans présence des représentant.es des personnels) avant de saisir le tribunal administratif. Le fait du prince (ou de la princesse) va s'appliquer tant en matière de mutations que de promotions. Et surtout il ou elle va être juge et partie ! C'est tellement pratique la vie de monarque...

L'extrême-droite est, et sera toujours, l'ennemie du monde du travail

L'extrême droite est omniprésente en cette période de campagne présidentielle. Ses idées gangrènent désormais un large spectre de l'échiquier politique et médiatique. Qu'elle soit en quête d'une respectabilité médiatique de façade ou qu'elle prétende, à l'inverse, libérer une parole raciste décomplexée, le danger qu'elle représente n'a jamais été aussi palpable.

Nous faisons le constat, depuis quelque temps, que les organisations syndicales, et plus particulièrement notre syndicalisme, sont prises pour cible par l'extrême droite. Et pour cause, nous défendons la solidarité, l'égalité des droits et la justice sociale qui sont des aspirations fortes dans le monde du travail !

L'extrême droite, elle, défend un système discriminatoire et injuste qui permet l'exploitation des plus précaires et l'appropriation des richesses par une minorité. Et c'est bien l'unité des salarié.es dans la combativité, quels que soient leur nationalité et leur lieu de travail, qui permettra un meilleur partage des richesses.

Et c'est aussi parce que nos métiers et nos missions doivent être au service de l'intérêt général, que nous n'acceptons pas de les voir remis en cause par la diffusion des idées d'extrême droite : nous voulons travailler à l'égalité de traitement, à l'émancipation, au vivre ensemble. Pas à la division ni à l'exclusion.



Bulletin d'adhésion-2022

Solidaires Finances Publiques Paris

Coupon à remettre à votre correspondant ou à renvoyer à notre trésorière :
Anne BOUTET - Local Solidaires Finances Publiques, 6 rue St Hyacinthe - 75001 Paris

IDENTIFIANTS

N° DGFIP (6 chiffres) N° ANAIS (10 chiffres)

NOM d'usage Prénom

NOM de naissance Date de naissance/...../.....

Cadre : Grade : Echelon : Indice :

Montant de la cotisation →

Temps partiel %

Informations professionnelles

Service :

Site :

@

☎

Ces informations sont obligatoires

Informations personnelles

Adresse perso :

.....

@

☎

Ces informations sont facultatives,
tu pourras les modifier dans ton profil sur solidairesfinancespubliques.org

Je souhaite recevoir des informations par mail OUI NON Signature :

Je souhaite adhérer à Solidaires Finances Publiques OUI NON

**POUR
S'INFORMER...**

Le site internet : <http://sections.solidairesfinancespubliques.info/paris/>

 **solfip75**

La page Facebook : <https://www.facebook.com/SolFIPParis>

 **@Solfip75**